



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

affaires étrangères : ambassades et consulats

Question écrite n° 16052

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les visas accordés parfois indûment. Il lui demande de lui faire connaître le nombre de visas annuels accordés par nationalité pour les années 2005 à 2011 et de lui indiquer les tendances pour 2012 si les chiffres définitifs ne sont pas encore connus pour cette année. Il lui demande de lui indiquer le nombre de demandes rejetées par nationalité pour les années 2005 à 2011 et pour 2012 si les chiffres sont déjà connus pour cette année. Il lui demande si ce chiffre lui paraît satisfaisant alors qu'il est couramment admis dans les services instructeurs que 60 % à 70 % des demandes présentées le seraient sur la base de faux documents. Il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour s'attaquer à ces pratiques frauduleuses.

Texte de la réponse

La lutte contre la fraude est l'un des soucis majeurs de nos postes consulaires et fait l'objet d'une vigilance constante. Celle-ci s'exerce à la fois sur le plan matériel, formel et sur le fond. Sur le plan matériel, en cas de doute sur l'authenticité d'un document de voyage, les postes qui sont équipés du matériel adéquat procèdent aux vérifications nécessaires. Ils ont à disposition des instructions précises sur les contrôles les plus adaptés pour détecter des faux documents. Des formations sont régulièrement assurées par la Direction centrale de la police aux frontières (DCPAF) sur ce type de fraude dans les postes les plus sensibles. Pour faciliter les vérifications à effectuer lors de la délivrance des visas, les postes sont invités à recenser les spécimens des différents documents de voyage du pays de leur résidence ainsi que des modèles des principaux justificatifs exigés (documents professionnels, bancaires, état civil, ...). Enfin, il leur est demandé de prendre l'attache des autorités locales sur les problèmes de faux documents ou de mise à jour de réseaux d'intermédiaires. Les postes consulaires vérifient également la conformité de la présentation des documents au regard du droit local, la compétence des autorités signataires et l'absence d'altérations sur les documents présentés. Dans le domaine de l'état-civil notamment, les postes procèdent à la vérification de l'authenticité des actes auprès des autorités locales. Cette vérification est systématique lors de l'instruction de certains types de dossier (regroupement familial). Sur le fond, toute demande de visa fait l'objet d'une analyse sur ses motifs en vue de déceler un possible détournement de l'objet de la demande et d'éventuelles incohérences ou inexactitudes, voire le caractère erroné de certaines informations. En cas de doute sur les intentions réelles du demandeur, les postes procèdent à toutes les vérifications utiles auprès de l'invitant en France (hébergeant ou employeur). Enfin, le cadre de la coopération consulaire Schengen permet un échange d'informations entre états membres portant notamment sur les refus fondés sur des demandes frauduleuses. Un refus de visa est opposé si la fraude est établie ou si le poste peut rassembler un faisceau d'indices clair étayant la présomption de fraude. Le nombre de visas délivrés pour les années 2005 à 2012 dans les différentes zones géographiques ainsi que le taux de refus global figurent dans le tableau ci-joint (court et long séjour). Aucun élément ne permet d'étayer l'idée selon laquelle 60 à 70 % des visas seraient délivrés sur la base de faux documents. Enfin, à titre d'information, les taux de refus de visas Schengen de nos partenaires italiens et espagnols se sont élevés en 2012 respectivement à 3,78 % et 5,23 %. Nombre de visas délivrés de 2005 à 2012 par zones géographiques

ZONE GÉOGRAPHIQUE	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Europe hors-Schengen	505 082	488 087	461 076	609 780	448 888	473 947	525 119	584 788
Maghreb	348 509	337 909	333 736	363 181	363 491	377 022	464 396	472 250
Asie-Océanie	384 521	416 495	415 930	365 494	357 734	436 002	415 607	510 481
Moyen-Orient (Turquie)	288 381	295 443	287 502	292 895	272 200	310 525	352 504	339 713
Afrique francophone	164 873	159 197	162 967	167 591	162 510	163 944	151 661	155 352
Afrique non francophone	133 855	142 893	143 264	120 249	104 919	112 027	113 830	125 657
Amérique latine-Caraïbes	60 633	57 150	67 415	71 303	63 931	67 571	66 980	66 298
Amérique du nord	74 269	71 639	76 627	73 064	63 203	52 975	57 392	51 452
Europe Schengen	60 711	49 379	122 18	5 974	5 980	5 399	8 162	5 269
Taux de refus	9,29	8,64	10,22	9,81	10,86	9,80	9,31	9,66

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)**Circonscription :** Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit**Type de question :** Question écrite**Numéro de la question :** 16052**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état**Ministère interrogé :** Intérieur**Ministère attributaire :** Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 janvier 2013](#), page 734**Réponse publiée au JO le :** [25 juin 2013](#), page 6700